

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 septembre 2022

n° 137-22 C

Objet : RS - Approbation des tarifs d'entrées et de prestations à la patinoire de Buisson Rond à compter du 3 janvier 2023

- date de convocation le 20 septembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Jean-François Beccu à Sophie Bourgade - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Sabrina Haerinck à Christelle Favetta-Sieyes - de Gaëtan Pauchet à Aurélie Le Meur - de Claire Plateaux à Alain Caraco

conseillers excusés : 13

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Casazza - Philippe Ferrari - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Alain Saurel - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 26 septembre 2022

délibération n° 137-22 C

objet **RS - Approbation des tarifs d'entrées et de prestations à la patinoire de Buisson Rond à compter du 3 janvier 2023**

Alexandre Gennaro, vice-président chargé des grands équipements et des relations avec les clubs sportifs, rappelle que la dernière révision tarifaire relative à la patinoire est intervenue en 2018.

Dans l'esprit mis en place pour les piscines, il a été recherché pour la patinoire une voie tarifaire qui se positionne comme facilitatrice dans le parcours usager et qui tient compte du profil des utilisateurs de la patinoire constitués pour 60 % de jeunes de moins de 18 ans et d'étudiants bénéficiaires du tarif réduit.

Il est ainsi proposé une hausse tarifaire contenue qui positionne favorablement la patinoire d'agglomération au regard des pratiques tarifaires constatées dans les patinoires voisines.

Les principales caractéristiques de l'offre tarifaire sont les suivantes.

Grand public

- Maintien du tarif existant pour les moins de 18 ans, pour l'entrée et la location à l'unité, soit 6 €.
- Fusion de deux catégories de tarif d'entrée préférentiel en une unique catégorie de tarif réduit à 3,30 €, pour neuf cibles d'usagers par souci de simplification et d'harmonisation avec les piscines.
- Création d'un nouveau tarif d'entrée famille, de composition souple et de spectre large ouvert à quatre personnes avec enfants entrant simultanément (deux adultes/deux enfants, ou un adulte/trois enfants) à 13,20 € les quatre entrées.
- Par souci de simplification et meilleure transparence, modification des conditions générales de vente des abonnements nécessitant obligatoirement un badge magnétique (abonnements et cours) en proposant un tarif dans lequel le badge est compris.
- Remises de 10 % à 10,6 % effectuées sur les abonnements de dix entrées avec badges inclus.
- Remise de 18,3 % sur les dix locations de patins avec badges inclus.
- Maintien de la vente séparée du badge magnétique pour les renouvellements en cas de perte du badge.
- Hausse contenue des autres tarifs : entrée et location adulte, anniversaire, etc.

Scolaires

- Maintien du tarif d'entrée et de location pour les écoles primaires de l'agglomération, soit 2,30 €.
- Gratuité pour les collèges de l'agglomération pendant les 20 prochaines années conformément à une convention passée avec le Département qui a accordé une subvention à l'agglomération à l'occasion des travaux de réhabilitation énergétique de la patinoire de l'été 2022.
- Hausse mesurée de 0,20 € l'entrée avec location, soit 2,80 € pour les lycées de l'agglomération et l'université.
- Hausse de 0,40 € l'entrée avec location, soit 5 € pour les scolaires extérieurs à l'agglomération.

Prestations

- Plusieurs nouvelles tarifications dédiées à l'accueil de la société à objet sportif (SASP hockey sur glace) délibérées lors du Conseil communautaire du 3 février 2022, et reprises dans la présente délibération par souci d'unité de documentation tarifaire.
- Evolution modérée des tarifs de prestations d'animation, de l'ordre de 0,30 € à 0,50 €.

Clubs sportifs résidents à statut associatif

- Maintien d'une mise à disposition gratuite.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu l'avis de la commission des grands équipements du 11 mai 2022,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 23 mai 2022,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la grille tarifaire d'entrées et de prestations de la patinoire de Buisson Rond applicable à compter du 3 janvier 2023.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 137-22 C

Objet de l'acte :	RS - Approbation des tarifs d'entrées et de prestations à la patinoire de Buisson Rond à compter du 3 janvier 2023
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 10 - Divers 2 - Tarifs des services publics
Date de l'acte :	04 octobre 2022
Annexe(s) :	Grille tarifaire patinoire

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221004-lmc1H27416H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27416H1

Date de transmission en Préfecture :	04 octobre 2022
Date de réception en Préfecture :	04 octobre 2022
Publication :	mercredi 05 octobre 2022